

Compte-Rendu Sommaire de la séance du Conseil Municipal en date du 25 mars 2011



• **PREND CONNAISSANCE** des décisions suivantes, prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- **24 janvier 2011** : Signature d'une convention passée entre la Ville et Monsieur Ludovic HONNET, demeurant 3 rue des Etats à Redon, fixant les conditions d'occupation de l'emplacement de stationnement n°24 du parking municipal, situé rue des Douves.

Cette mise à disposition est consentie pour une durée d'un an, à compter du 15 février 2011, renouvelable ensuite par tacite reconduction d'année en année, sans pouvoir excéder 12 ans, moyennant le versement d'une redevance mensuelle fixée chaque année par le Conseil Municipal.

- **14 février 2011** : Signature d'un avenant à la convention passée entre la Ville et le Pact-Arim d'Ille-et-Vilaine, fixant les conditions d'occupation de deux bureaux de l'Espace Municipal Jean Jaurès situé 7 rue des Douves à Redon.

Cet avenant a pour objet de fixer à 124 euros par mois le montant du loyer pour cette mise à disposition, à compter du 1^{er} janvier 2011.

- **16 février 2011** : Signature d'une convention passée entre la Ville et Monsieur Philippe CHAUVIN, fixant les conditions d'occupation de l'emplacement de stationnement n° 21 du parking municipal, situé rue des Douves.

Cette mise à disposition est consentie pour une durée d'un an, à compter du 15 mars 2011, renouvelable ensuite par tacite reconduction d'année en année, sans pouvoir excéder 12 ans, moyennant le versement d'une redevance mensuelle fixée chaque année par le Conseil Municipal.

• A l'unanimité, **DESIGNE** Maria TORLAY comme représentante de la Ville pour siéger au conseil d'administration de l'association Oxygène.

• A l'unanimité, **RAPPORTE** sa délibération du 8 octobre 2010, **ADOpte** le plan de financement de la restructuration des halles et des aménagements extérieurs, qui se présente comme suit :

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|--|-----------------------|--|-----------------------|
| Travaux Halles | 803 100,00 € | FISAC | A déterminer |
| Travaux (voirie, stationnement, bornes, etc.) | 432 012,00 € | Fonds parlementaires | 10 000,00 € |
| Honoraires Maîtrise d'œuvre et bureau d'études | 100 788,00 € | Fonds de concours CCPR | 80 000,00 € |
| Missions diverses (contrôle technique, SPS, OPC) | 17 515,00 € | Pays de Redon et de Vilaine | 150 000,00 € |
| Signalétique commerciale | 23 000,00 € | Autofinancement Ville (variable suivant FISAC) | 1 136 415,00 € |
| Total Dépenses HT | 1 376 415,00 € | Total Recettes | 1 376 415,00 € |

SOLLICITE l'attribution de financements auprès des divers organismes et institutions précités pour l'investissement et une subvention du FISAC au titre du fonctionnement pour les actions de promotion des halles à l'ouverture (communication) et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

- A l'unanimité, **DECIDE** de fixer à 800 euros par mois la somme forfaitaire due par le Syndicat Mixte pour le Traitement des Eaux Usées du Pays de Redon à la Ville en contrepartie du suivi administratif et technique qu'elle assure et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention.

- A l'unanimité, **DECIDE** de céder à la Région Bretagne les huit parts du capital de la S.E.M.A.E.B. détenues par la Ville de Redon, pour un montant total de 145,60 €, **AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes nécessaires à cette cession et **PRECISE** que les crédits afférents à cette recette seront inscrits au budget Ville de l'exercice 2011.

- A l'unanimité, **MAINTIENT**, à titre individuel, telles qu'adoptées antérieurement au 1^{er} décembre 2010, les mesures définissant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux appartenant aux cadres d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux ou des contrôleurs de travaux territoriaux avant la réforme de leur statut, dans l'attente de la parution du décret fixant les nouvelles modalités de leur régime indemnitaire.

- A l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous types de contrats aidés et de conventions dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière.

- Par 19 voix pour et 6 abstentions, **PREND ACTE** de la prise en charge effective, par la Commune de Redon, de l'instruction de la totalité des autorisations relatives au droit des sols à compter du 1^{er} mai 2011, **DENONCE** la convention de mise à disposition des services de l'Etat à titre gratuit, signée le 27 novembre 2007, **APPROUVE** les modalités du protocole proposé par la DDTM concernant le transfert de l'instruction des autorisations d'urbanisme à la Commune et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit protocole et tous les documents afférents.

- Par 23 voix pour et 2 abstentions, **ACCEPTE** la cession à titre gratuit, par HABITAT 35, de la parcelle cadastrée section AR n° 415 pour une superficie de 321 m², située rue du Clos Marbet et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Foncières à signer l'acte de cession gratuite à intervenir, qui sera rédigé en la forme administrative par les services d'HABITAT 35.

- A l'unanimité, **DECIDE** l'engagement d'une enquête publique préalable au transfert dans le domaine public communal de la voirie et des équipements communs du lotissement privé de Bocudon.

- A l'unanimité, **EMET** un avis favorable à la réalisation d'un échange foncier entre la Ville de Redon et la "SCCV Liberté", représentée par Monsieur Osman BASOL, moyennant le paiement d'une soulte à la charge de la "SCCV Liberté" d'un montant de 4 000 euros, **DIT** que l'échange portera sur les biens suivants :

- d'une part l'ancienne habitation, située 60 rue Notre Dame, et son terrain d'assiette cadastré section AE n°77 pour une superficie de 176 m², à l'exception toutefois du volume correspondant au passage piétonnier aménagé à travers le rez-de-chaussée du bâtiment et représentant une surface au sol de 14 m² environ, appartenant à la Commune de Redon,

- d'autre part les parcelles cadastrées section AE n° 78(p), 79 (p), 226(p), 293(p), 316(p), 328(p) 330(p) et 333(p) situées rue Notre Dame et boulevard de la Liberté, représentant une superficie totale de 65 m² et appartenant à la "SCCV Liberté".

- et **PRECISE** que la totalité des frais de géomètre et de notaire liés à cet échange sera à la charge de la "SCCV Liberté".

- Par 26 voix pour et 1 abstention, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Saint-Nicolas-de-Redon, ayant pour objet de fixer les modalités de répartition des charges de mise en place et de fonctionnement du transport collectif.

- Par 26 voix pour et 1 abstention, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec les transports Maury l'avenant n° 7 à la convention de transport urbain, fixant le prix de la prestation journalière à 115 € TTC, et ce pour la période du 1^{er} mars au 30 juin 2011.

Vu pour être affiché le 28 mars 2011 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Redon, le 28 mars 2011

Le Maire,
Vincent BOURGUET